



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E194541

VALABLE JUSQU'AU 23/03/2024

ÉDITÉ LE 27/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 908 330 582 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3808784-0

Assurance Responsabilité Travaux :

APRIL 22013844088

Assurance Responsabilité Civile :

APRIL 22013844088

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/01/2023

Raison sociale : AC HABITAT

49 TER ROUTE D'HARCOURT
14320 ST MARTIN DE FONTENAY

Téléphone : 06 12 56 68 12

Portable :

Site Internet :

E-mail : achabitat14@gmail.com

Responsabilité légale :

LEVAUFRE CAMILLE CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	24/03/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/06/2023
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	24/03/2022
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	24/03/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	22/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/06/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	09/06/2022
o Isolation des combles perdus	24/03/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.